

Initiatives parlementaires

M. Andras: Je remercie le député d'avoir signalé ce point. Je tiens à tirer les choses au clair. Nous n'avons pas l'intention de toucher à la pension des gens qui ont pris une retraite anticipée pour cause d'invalidité, pour des raisons de santé et autres raisons du genre. Ils recevront le même traitement que par le passé. Ce sont les exceptions à la règle.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela vaut-il aussi pour les veuves et les survivants?

M. Andras: La même chose qu'on leur accorde actuellement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce que le ministre a déclaré dans son communiqué.

M. Andras: En effet.

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les leaders des différents partis à la Chambre ont discuté de 8 bills publics d'initiative parlementaire qui sont inscrits au *Feuilleton* et qui visent tous à faire modifier le nom de circonscriptions électorales. Ils se sont entendus pour faire franchir à ces bills toutes les étapes cet après-midi sans les débattre, de façon que les changements qui sont proposés et que tous les partis de la Chambre trouvent souhaitables puissent être apportés. Cependant, comme il y a un bill inscrit au nom du député de Compton qui n'a pas encore été présenté, je prie la Présidence d'appeler ce bill public.

M. l'Orateur adjoint: Puisque la Chambre s'est apparemment mise d'accord pour ne pas tenir compte de l'heure, peut-être pourrions nous passer comme d'habitude à l'étude de bills publics d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui; en outre, un accord étant intervenu, la Chambre examinera certains bills publics d'initiative parlementaire visant à faire modifier le nom de certaines circonscriptions électorales. Nous allons notamment, comme le propose le secrétaire parlementaire, présenter un bill inscrit au nom du député de Compton et l'étudier en même temps que six ou sept autres bills de même nature.

M. l'Orateur adjoint: Du consentement unanime, la 2^e lecture suivra avec celle des autres bills énumérés par l'honorable député. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, il me fait plaisir au nom de l'honorable député de Compton (M. Tessier) de proposer son bill qui va porter maintenant le numéro 423. En conséquence, je propose, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker), que les bills C-267, C-358, C-412, C-414, C-415, C-417, C-418 et C-423 soient lus une deuxième fois et déferés au comité plénier de la Chambre.

[Traduction]

(La motion est adoptée, les bills sont lus pour la 2^e fois et étudiés en comité; rapport est fait des bills qui sont lus pour la 3^e fois et adoptés.)

Une voix: Il est 6 heures.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien l'ordre des travaux prévus pour aujourd'hui, le bill C-1001, inscrit au nom du député de Scarborough-Est, devrait être mis en délibération. A cause des événements et de la déclaration importante qui a été faite, il a été impossible de procéder tel que prévu. Sauf erreur, on a pris des dispositions pour faciliter l'adoption de ce bill. Puis-je supposer qu'il sera mis en délibération jeudi prochain? Y a-t-il accord dans ce sens, ou doit-il être mis en délibération maintenant? Je me ferai le porte-parole de mon parti en disant que nous serions prêts à disposer de la question immédiatement. Cela devait être le premier point à l'ordre des travaux d'aujourd'hui. Il a été escamoté à cause des circonstances; le député est ici et bien d'autres députés veulent prendre la parole, mais je pense qu'il convient de passer à ce point, vu que la Chambre est unanime à vouloir étudier le bill dès maintenant. Mes propres remarques sur le bill, Votre Honneur, occuperont à peu près trois lignes. Je pense qu'il serait juste de laisser le député entamer la question.

● (1822)

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, s'il n'est pas immédiatement disposé de ce projet de loi dans le sens mentionné par l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker), nous allons voir à ce qu'il soit reporté au *Feuilleton* conformément au Règlement.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est vrai que nous espérons consacrer 15 à 20 minutes de l'heure réservée aux députés au bill C-1001, mais des circonstances indépendantes de notre volonté n'ont pas permis qu'il en soit ainsi. A notre avis, on ne devrait pas demander à la Chambre d'adopter ce projet de loi dans une ou deux minutes; au contraire, nous devons nous assurer, par consultation, que la question sera débattue au moment opportun.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Français]

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION CONCERNANT LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION

M. Yvon Pinard (au nom du député de Compton (M. Tessier)) demande à présenter le bill C-423 intitulé «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Mégantic-Compton-Stanstead)».

M. l'Orateur adjoint: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)